

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

1 Chemin de l'Orée du Bois 88390 UXEGNEY – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 29 novembre 2024

Date de convocation : 19 novembre 2024

Nombre de membres

- ✕ 21 en exercice
- ✕ 18 présents et représentés
- ✕ 18 votants

L'an deux mil vingt-quatre, vingt-neuf novembre à 9h30.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au Centre de Gestion des Vosges, 1 chemin de l'Orée du Bois (88390 UXEGNEY) sous la présidence de Emre DEMIR, Adjoint au maire de THAON LES VOSGES.

Etaient présents en présentiel :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES) à Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL) à M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY) à Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS)

Etaient présents également :

M. VILLEMIN Pascal (Payeur Départemental), M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Cadres), Mme VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. LAMBOLEZ David (Responsable service Missions Temporaires), Mme ROCHOTTE Géraldine (Chargée de missions « Compétences »), M. BARDET Brian (Responsable service Développement WEB), M. BELHAJ Ayoub (Contrôleur de Gestion) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des Protocoles et Assemblées).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Monsieur PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES).

2024/28. Convention Validation des Acquis (VAE).

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu le Code du travail, notamment la loi n°2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures urgentes pour le marché du travail en vue du plein emploi, ainsi que le décret n°2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience,

Considérant que la demande de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) est en forte croissance sur le marché et répond aux besoins identifiés lors des accompagnements dans le cadre de la période de préparation au reclassement (PPR)

Considérant que l'enjeu du CDG88 est de proposer un accompagnement à la VAE aux agents et aux demandeurs d'emploi afin de soutenir leur développement de compétences et de les orienter dans l'environnement de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant que l'organisme doit être certifié QUALIOPI et inscrit comme accompagnateur à la VAE sur la plateforme France VAE pour proposer la prestation ;

Considérant que le CDG88 répond à ces deux obligations et possède dans ses effectifs du personnel qualifié pour répondre à la demande ;

Considérant que le tarif horaire proposé (70€ de l'heure, soit un forfait de 1680€ pour 24 heures d'accompagnement) est aligné sur les tarifs proposés par des prestataires privés et ne présente pas de concurrence déloyale ;

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
À l'unanimité,**

- Valident la convention « Validation des Acquis » présentée ce jour ainsi que le tarif horaire qui s'y rattache.

- Confient au Président le soin de procéder à la communication de cette nouvelle offre auprès de l'ensemble des collectivités vosgiennes, dans les meilleurs délais, et de réaliser toute tâche administrative et comptable liée à la mise en place de cette organisation.

Complète la délibération N°360 du 30/06/2023 - Validation des documents FORMATION : règlement intérieur, CGU, livret d'accueil (formation, BC et VAE), contrats de formation, convention de formation.

Date d'effet de la délibération : 29/11/2024

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. DEMIR Emre
Premier vice-président du Centre Départemental de Gestion des Vosges
Adjoint au Maire du THAON LES VOGSES



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le (visa), et de la publication le